

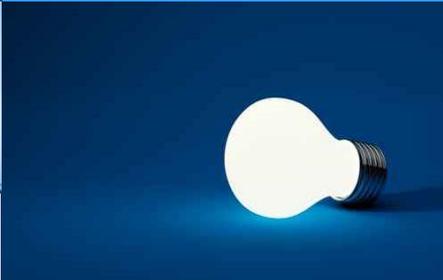


CREATES

INNOVATION

TO CHALLENGE

IMAGINATION



**Le Réglementaire
Leur place dans la valorisation
de l'emballage ?**

**Quelles solutions pour un acteur
de l'emballage ?**

9 Mars 2023

**Sofiane MAMERI
Sustainable Development Manager**

1. LE RÉGLEMENTAIRE : LEUR PLACE DANS LA VALORISATION DE L'EMBALLAGE





- La législation de l'Union européenne (UE) est composée:
 - **des traités fondateurs**, qui ont institué l'Union européenne et régissent son fonctionnement;
 - **des règlements, directives et décisions**, qui ont un effet direct ou indirect sur les États membres de l'UE.

Nous allons aborder ensemble le volet économie circulaire de l'Union européenne intégré au European Green deal, au travers du projet de directive européenne PPWD.
(Plastic Packaging Waste Directive)



Contexte

1- **Fin Septembre 2021**, La Commission européenne à envoyé une première version de proposition de directive sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWD)

Celle-ci fait suite aux travaux :

- du cabinet anglais Eunomia sur la recyclabilité des emballages plastiques en Europe,
- Des travaux de la Circular plastics alliance, (300 organisations représentant l'industrie, les pouvoirs publics et le monde universitaire)
- Des associations de recycleurs plastiques, (Petcore; PCEP, Recyclass, Plastics Europe)



Contexte

2- La Commission européenne a publié le **30 novembre 2022**, le deuxième volet de son Paquet Economie Circulaire, qui comprend :

- Une proposition de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages, qui remplacerait la directive actuelle (Single use Plastics); (PPWD devient PPWR – Packaging and Packaging Waste Regulation)
- Une communication visant à établir un cadre politique de l'UE pour les plastiques biosourcés, biodégradables et compostables



Les principaux changements apportés par cette proposition de règlement, par rapport au projet divulgué en octobre 2022, sont les suivants :

- Une réduction des objectifs de contenu recyclé minimum :

TOUS les emballages devront contenir un niveau minimum de plastique PCR avant le 1^{er} Janvier 2030 :

- **30% pour les emballages PET contact alimentaire (65% en 2040)**
- **10 % pour les emballages AUTRES que PET contact alimentaire (50% en 2024)**
- **30% pour les emballages plastiques a usage unique (65% en 2040)**
- **35% pour les autres emballages (65% en 2040)**



- Une réduction des objectifs de recyclabilité des emballages plastiques pour 2030 :
 - **30 % pour les emballages contact alimentaires fabriqués à partir de polyéthylène téréphthalate (PET) comme principal composant**
 - **10 % pour les autres emballages contact alimentaires, à l'exception des bouteilles de boisson en plastique à usage unique, fabriqués à partir de matériaux plastiques autres que le PET ;**
 - **30 % pour les bouteilles de boisson en plastique à usage unique**
- Un changement dans l'approche de la définition de la recyclabilité des emballages :

TOUS les emballages doivent être RECYCLABLES et OBLIGATOIREMENT contenir de la matière recyclée que les fabricants doivent intégrer dans leurs emballages plastiques avant le 30 Janvier 2030.

- **La Recyclabilité sera scoré avec des Niveaux de Performance de A à E, par unités d'emballage, (E étant considéré non recyclable)**
 - **A ≥ 95%**
 - **B ≥ 90%**
 - **C ≥ 80%**
 - **D ≥ 70%**
 - **E < 70%**

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE : NOS SOLUTIONS



Missions

- Participer à l'éco-conception des emballages pour renforcer les flux de l'économie circulaire.
- Améliorer et maintenir la neutralité carbone des emballages.
- Développer la sécurité et la sérialisation des produits avec la traçabilité.
- Renforcer l'identité sensorielle des produits vers la transformation digitale.



Engagements collaboratifs

- **2014** : Membre **APR** – Reconnaissance produit LDPET
- **2015** : Membre **Petcore** - Reconnaissance **EPBP**
- **2017** : **COTREP** / Membre ELIPSO
- **2020** : **CITEO** Appels à Projet
- **2020** : **FINAT** / **Petcore** Chairman WG Labels
- **2021** : **ABMI** Working Group Sustainable
- **2022** : **Recyclclass** Certification PCR



Le groupe de travail sur les étiquettes de PETCORE Europe a été lancé en 2020.

- Une initiative collaborative d'entreprises et d'associations
- Représentant l'ensemble de la chaîne de valeur des « étiquettes »

Objectifs :

- Améliorer leurs performances et leur compatibilité lors du recyclage mécanique des emballages ménagers en PET rigide.
- Augmenter le rendement et la qualité du rPET.



UPM RAFLATAC



L'ORÉAL



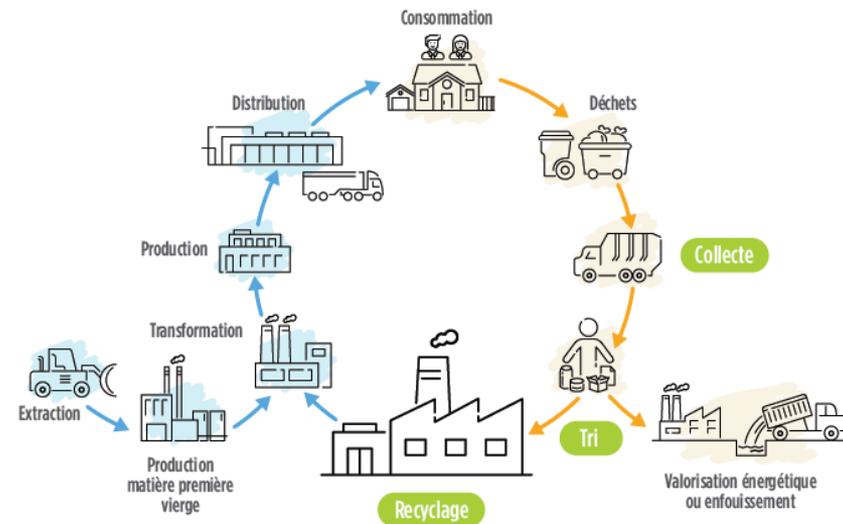
La priorité est avant tout de recycler l'emballage primaire c'est-à-dire le contenant.

Pour éviter de potentielles perturbations des procédés ou la diminution de la qualité de la matière recyclée, ils travaillent à séparer les éléments associés de leur emballage.

(couvercles, étiquettes, bouchons, encres, adhésifs)

A ce titre, il est préférable de parler de compatibilité de l'étiquette avec le recyclage.

En étant ainsi écartée du flux de matière recyclée, l'étiquette pourra dans certains cas avoir un rôle bénéfique, en entraînant hors du flux des éléments perturbateurs, tels que les encres, les adhésifs.



LDPET® *Steam*

Recyclage bouteille / bouteille - grade alimentaire

• Depuis 2005, il convainc les marchés de l'alimentaire liquide, les plus exigeants en terme de réglementations concernant leurs emballages et utilisateurs d'une technologie de **rétraction Vapeur** :

- ✓ Eaux minérales naturelles et gazeuses,
- ✓ Boissons énergétiques,
- ✓ Jus de fruits,
- ✓ Eaux aromatisées et infusées.



LDPET® *Dry Shrink*

Recyclage bouteille / bouteille - grade alimentaire

Le LDPET® offre de nouvelles applications techniques, pour répondre aux attentes des marques sur de nouveaux marchés utilisateurs d'une technologie de **rétraction Air Chaud** :

- Confiserie
- Cosmétique / Hygiène
- Parapharmacie / Pharmacie



LDPET® *White Barrier*

Recyclage bouteille / bouteille - grade alimentaire

- Permet le recyclage des bouteilles/flacons rigides en PET clair
- Barrière à la lumière avec une transmission < 1 %.
- Protection des produits photosensibles
- Réduire le gout lumière des produits laitiers
- Préserver l'identité de la marque



- Solution d'étiquetage intégrale
- Une décoration temporaire sans adhésif
 - ✓ Pas de problèmes d'encres ou de vernis
 - ✓ Le verre reste propre, prêt à être recyclé
- N'interfère pas avec le flux de recyclage du verre
 - ✓ Séparation mécanique dans les conteneurs à verre (bris de verre, pas de colle)
 - ✓ Revêtement amovible sans opération manuelle
 - ✓ Séparation par soufflage dans les centres de tri

En étant séparée du flux de matériaux recyclés, l'étiquette/sleeve peut avoir un rôle bénéfique, en retirant du flux les éléments perturbateurs, tels que les encres et les adhésifs.



RENFORCER LES FLUX DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Le matériau de nos sleeves thermo-rétractables intègre 30 % de matériau plastique recyclé post-consommation (PCR).**

- ✓ Réduit l'utilisation de plastique vierge
- ✓ Renforce les flux de l'économie circulaire
- ✓ Améliore l'empreinte carbone des emballages
- ✓ Permet aux marques de respecter leurs engagements volontaires



RecyClass
RECYCLED CONTENT
TRACEABILITY CERTIFICATE

COMPANY
COMPANY ADDRESS

Has been assessed in accordance with the Audit Scheme 10 in line with EN 15343:2007 and has the required procedures in place in order to ensure the traceability of recycled plastics incorporated in products listed in the attached Annex.

Type of products
Type of process or operations

Audit Report and Certificate Registration Code: 000-00-000
Date of issue of certificate: 00/00/0000
Date of validity: 00/00/0000
*Validity conditions and terms of use may be found in the Audit Scheme documents.

Check one box to make a certification request
[] YES
[] NO

CERTIFIED BY:
NAME OF THE AUDITOR
Title of the auditor
CERTIFICATION BODY NAME
Certification Body address

Certification body is accredited by name of [] under the certificate no. []

Customer Services: 02 20 20 20 20
100 rue de la République, 92000 Nanterre, France. Phone: +33 (0) 2 20 20 20 20. Email: service@auditplast.com

PAGE 1/1

La certification se concentre sur la traçabilité des plastiques recyclés dans un processus et la vérification d'un pourcentage donné de contenu en plastique recyclé dans les produits.

Le système d'audit a été développé en conformité avec la norme EN 15343 et les principes du modèle de chaîne de contrôle des mélanges contrôlés tels que définis dans la norme ISO 22095.

Contact

Sofiane MAMERI

Sustainable Development Manager

Sofiane.mameri@sleever.com

www.sleever.com

